

SITUATION ECONOMIQUE DE L'OSTEOPATHIE DE 2002 A 2022

Mise à jour du rapport de 2021 par Pierre-Adrien LIOT et Pierre-Yves POITEVIN



ETUDE SUR UNE PERIODE DE 2002 A 2022 (20 ANS)

Sommaire

Introduction

Chapitre 1 : Évolution de l'activité et des revenus des ostéopathes entre 2019 et 2022 de l'UNASA (*p4-p5*)

Chapitre 2 : Évolution de l'activité et des revenus des ostéopathes de 2002 à 2022 de l'UNASA (*p6-p9*)

Chapitre 3 : Évolution de l'activité et des revenus des ostéopathes 2010 à 2020 de la CIPAV (*p10-p11*)

Chapitre 4 : Évolution comparée de l'activité et des revenus des ostéopathes (*p12-p15*)

Conclusion

Introduction

Le SFDO a publié son dernier rapport sur la situation économique de l'ostéopathie le 08/03/2022, proposant une analyse comparative entre 6 professions : ostéopathe, chiropracteur, sage-femme, masseur-kinésithérapeute, infirmier libéral et orthophoniste. Ce rapport est disponible sur le site du syndicat¹.

Nous avons choisi de comparer ces 6 professions en les sélectionnant selon 3 critères :

- 5 années d'enseignement supérieur avant l'exercice libéral.
- Un champ de compétences comprenant la prise en charge des troubles fonctionnels.
- Un temps de consultation par patient de plus de 20 minutes et une prise en charge spécifique.

Il couvre la période de 2002 à 2020. Cependant, en raison de l'évolution de l'accès aux données économiques, il est désormais nécessaire de mettre à jour notre rapport en y incluant les données de 2021 et 2022. Cela nous permettra de mieux comprendre l'impact de la période du COVID sur l'activité des ostéopathes, ainsi que de mieux appréhender la dynamique post-COVID.

Nous avons maintenu la nécessité d'une vision comparative des données et avons ajouté les données rendues publiques en 2023 du rapport de l'IGAS² concernant la CIPAV. Cependant, nous n'incluons pas les données issues de la démographie dans ce rapport, contrairement au premier, car cette dernière fera l'objet d'un rapport distinct. Cette décision tient compte de la complexité de chiffrer le nombre d'ostéopathes en France par rapport aux autres professions et vise également à ne pas alourdir ce rapport.

L'UNASA, l'Union Nationale des Associations Agréées, présente annuellement des statistiques sur les revenus des professionnels libéraux qui sont membres de l'un des 72 Organismes de Gestion Agréés affiliés.

Il est important de noter que l'adhésion à une association agréée est volontaire et n'est généralement pas nécessaire pour les micro-entrepreneurs. Cela est particulièrement vrai pour les ostéopathes, parmi lesquels près d'un quart (23,6 %) sont des micro-entrepreneurs, et pour les chiropracteurs, parmi lesquels un cinquième (20,4 %) sont affiliés à la CIPAV.

À ce jour, l'UNASA³ compte 4 634 ostéopathes adhérents, tandis que la CIPAV en dénombre 15 043. Les données économiques issues du rapport de l'IGAS, rendu public en 2023, seront également incluses dans ce rapport.

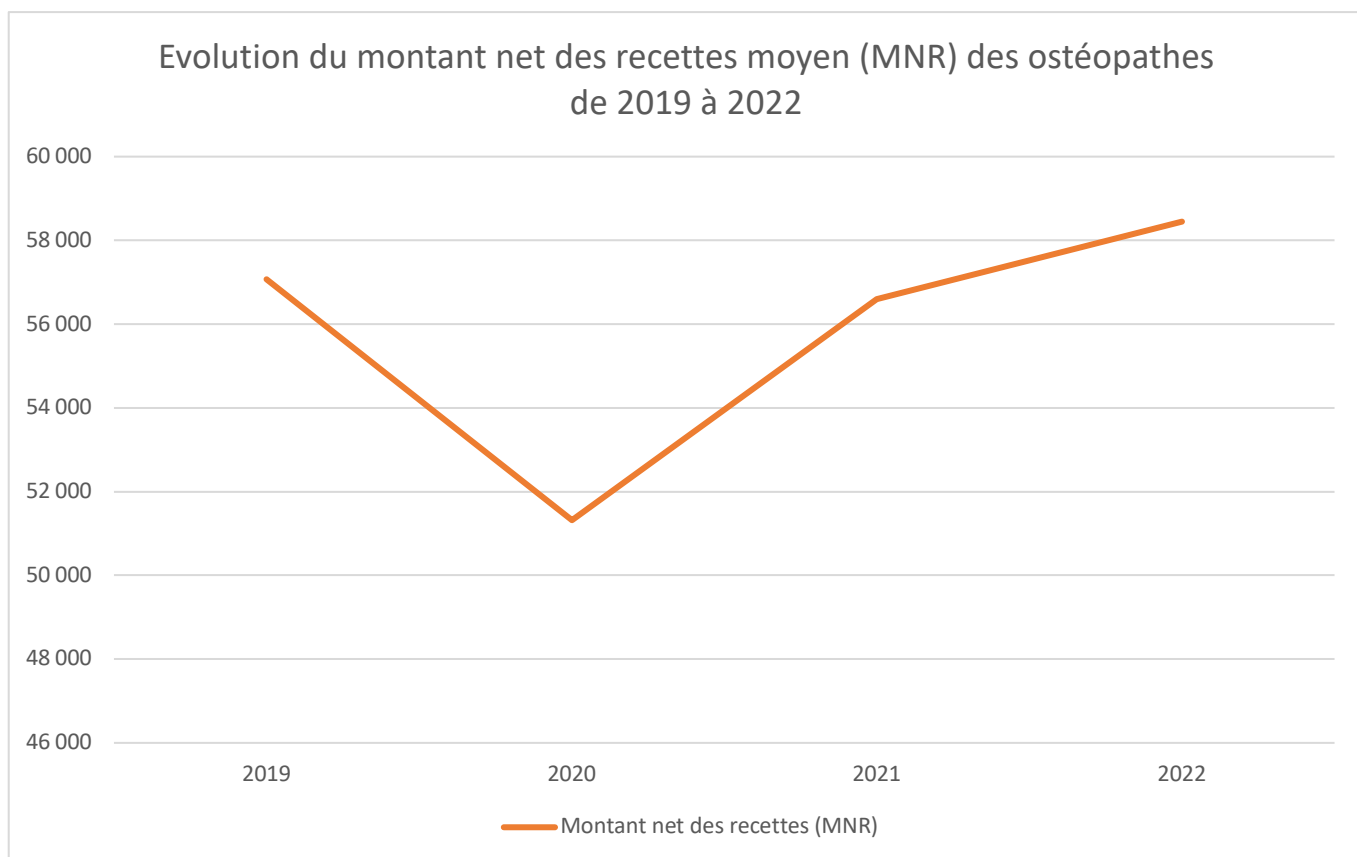
En 2022 le montant net des recettes moyen des ostéopathes est de 58 448 euros (soit 4870 euros/mois), le bénéfice comptable est de 23 641 euros (soit 1970 euros/mois).

¹ <https://www.osteopathe-syndicat.fr/situation-economique-de-l-osteopathie-de-2002-a-2020>

² https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2021-095r_rapport.pdf

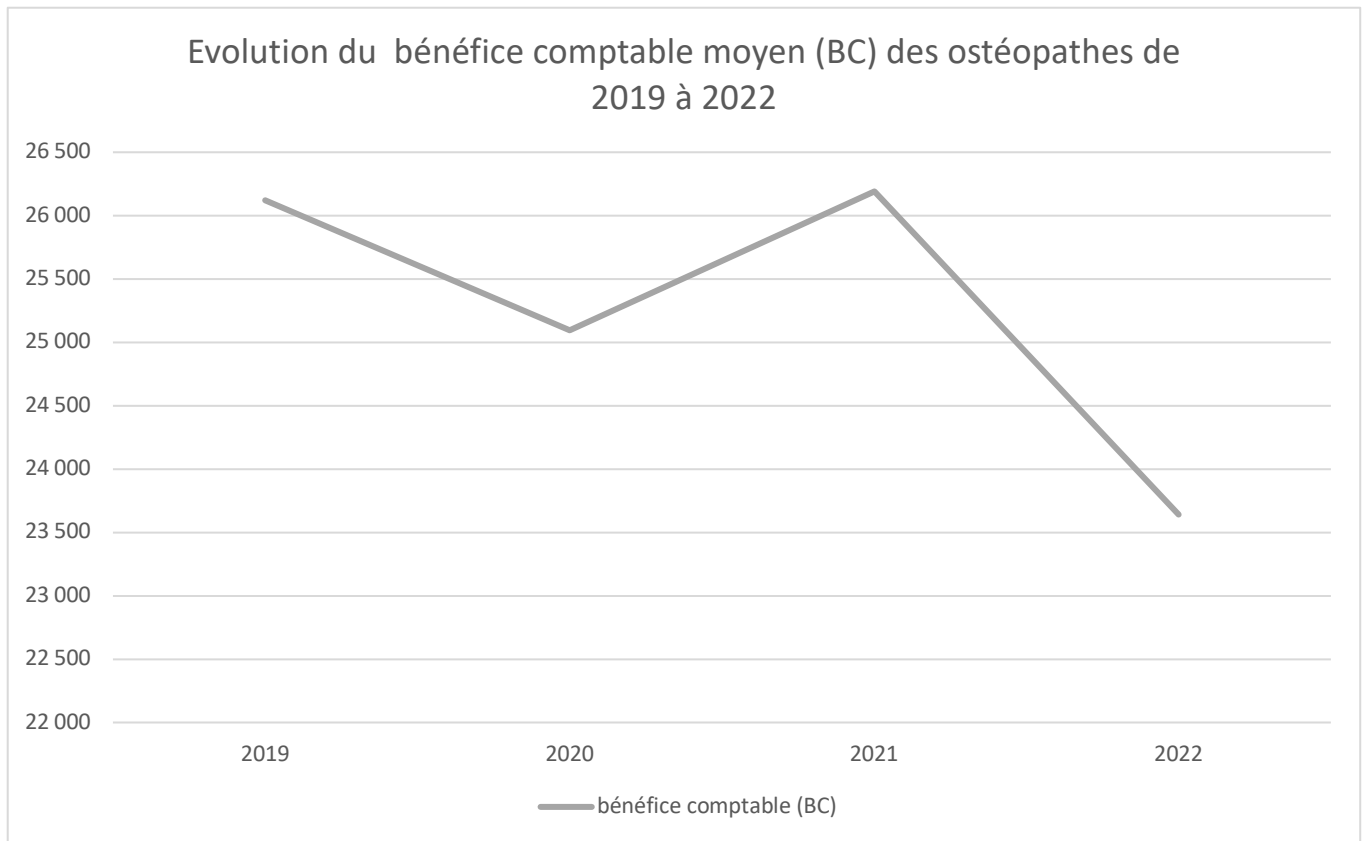
³ <https://www.unasa.fr/unasa/presentation-de-lunasa/>

Chapitre 1 : Evolution de l'activité et des revenus des ostéopathes entre 2019 et 2022 (UNASA)



Écart du MNR moyen des ostéopathes de 2019 à 2022 : + 2 % (+1382 euros).

Observations : On note une très franche baisse de l'activité lors de l'année 2020 correspondant à l'année du 1^{er} confinement (-10 % soit -5748 euros). Cette baisse a fait l'objet d'un rattrapage en 2021 pour au final aboutir à une légère augmentation.



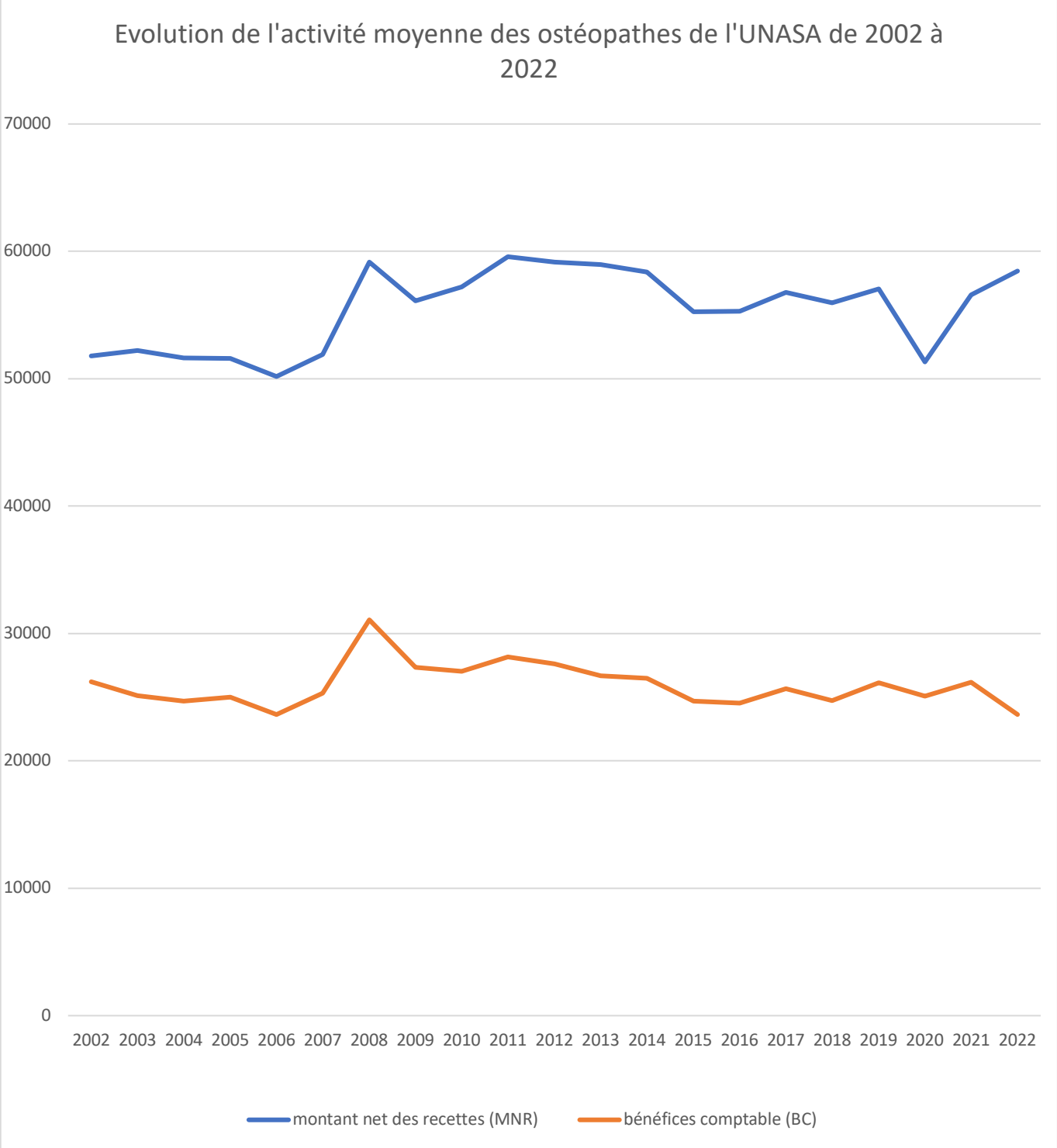
Écart du BC moyen de 2019 à 2022 : - 10 % (- 2 480 euros).

Observations : On note une forte diminution du bénéfice comptable moyen en 2020, mais aussi une 2^{ème} forte baisse en 2022. Ce qui indique une forte augmentation des charges des cabinets libéraux post-covid.

Conclusion

Les ostéopathes ont vécu la période du covid par une baisse importante de leur activité professionnelle, cette baisse a été compensée par une forte reprise post-covid. Cependant, cette reprise d'activité n'a pas permis de compenser la hausse des charges faisant fortement diminuer le revenu moyen des ostéopathes.

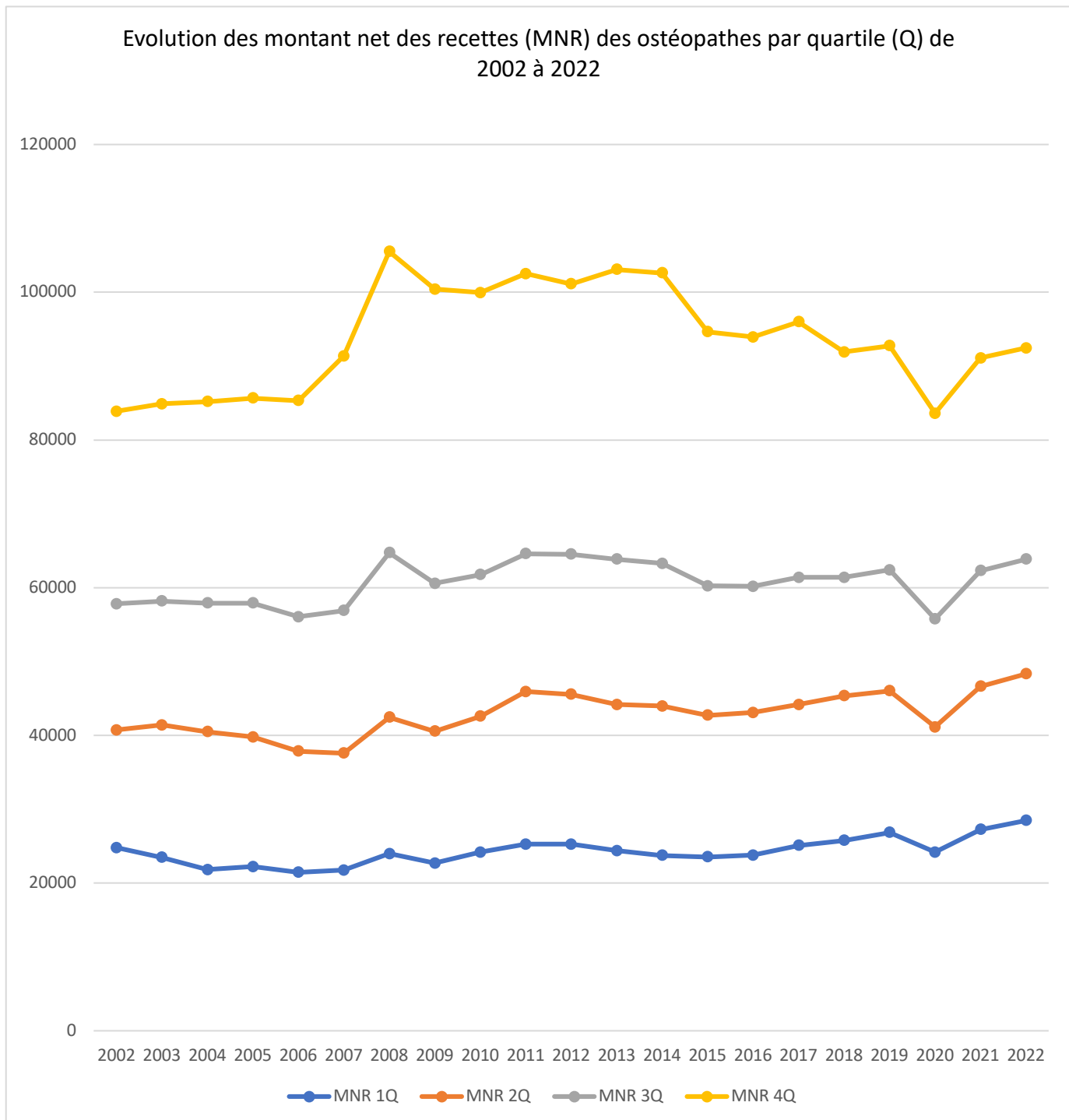
Chapitre 2 : Evolution de l'activité et des revenus des ostéopathes de 2002 à 2022 (UNASA)



Écart du MNR moyen de 2002/2022 : + 13 % (+ 6 653 euros).

Écart du BC moyen de 2002/2022 : - 10 % (- 2567 euros).

Observations : Nous pouvons observer une forte hausse moyenne de l'activité des ostéopathes, associé à une forte hausse des charges sur les 20 dernières années. Cette tendance à l'augmentation des charges aboutit à une diminution du revenu moyen des ostéopathes libéraux.



Répartition des montants net des recettes (MNR) par quartile (Q) en 2022 :

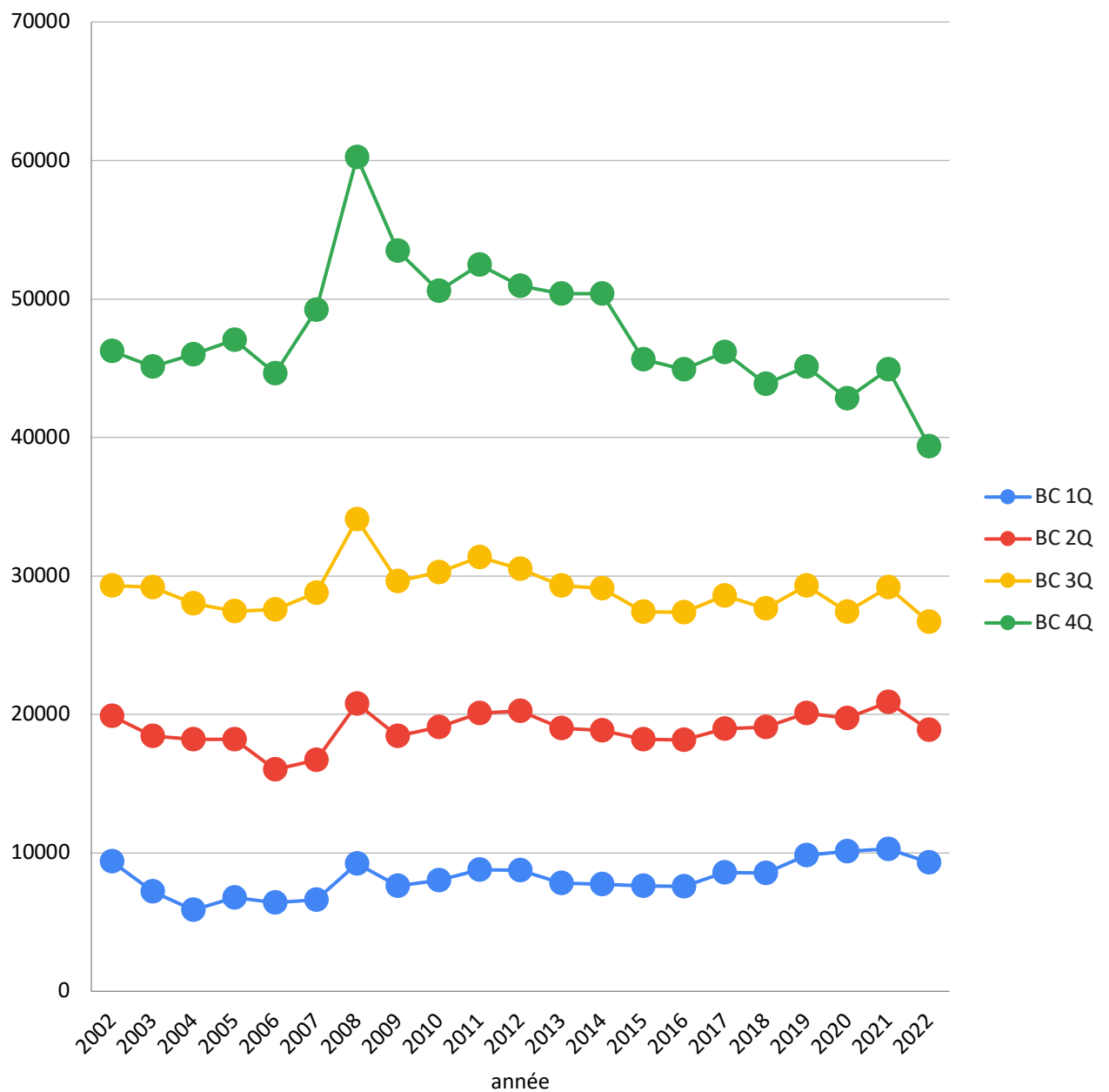
MNR 1Q : 28465 euros

MNR 2Q : 48318 euros

MNR 3Q : 63863 euros

MNR 4Q : 92453 euros

Evolution des bénéfices comptables (BC) des ostéopathes par quartile (Q) de 2002 à 2022



Répartition des bénéfices comptables (BC) par quartile (Q) en 2022 :

BC 1Q : 9295 euros

BC 2Q : 18883 euros

BC 3Q : 26671 euros

BC 4Q : 39377 euros

Écart du 1^{er} quartile de 2002 à 2022

MNR : + 15% (+ 3678 euros)

BC : - 1% (- 100 euros)

Écart du MNR 2^{ème} quartile de 2002 à 2022

MNR : + 19% (+ 7596 euros)

BC : - 5% (-1 015 euros)

Écart du MNR 3^{ème} quartile de 2002 à 2022

MNR : + 10 % (+ 6064 euros)

BC : - 9 % (- 2 637 euros)

Écart du MNR 4^{ème} quartile de 2002 à 2022

MNR : = + 10 % (+ 8 582 euros)

BC : - 15% (- 6 856 euros)

Situation des ostéopathes en 2022

Montant net des recettes moyens : 58 448 euros

Bénéfice comptable moyen : 23 641 euros

Situation du 4^{ème} Quartile en 2022

Montant net des recettes moyens : 92 453 euros

Bénéfice comptable moyen : 39 377 euros

Situation du 1^{er} quartile en 2022

Montant net des recettes moyens : 28 465 euros

Bénéfice comptable moyen : 9 295 euros

Observations : Nous constatons une tendance à la hausse des activités de l'ensemble des quartiles associé à une augmentation de plus en plus importante des charges en proportion de l'activité plus le quartile est élevé.

En 2022, les 25% des ostéopathes les plus aisés vivent avec plus de 3200 euros par mois en moyenne. Les 25% des ostéopathes les moins aisés vivent avec moins de 8 00 euros par mois.

Chapitre 3 : Evolution de l'activité et des revenus des ostéopathes 2010 à 2020 (CIPAV)

La Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse des professions libérales (CIPAV) a fourni à l'Inspection Général des Affaires Sociales (IGAS) des données sur ses membres ostéopathes. La CIPAV est responsable de la gestion des régimes de retraite de base et complémentaire pour les professionnels libéraux qui ne sont affiliés à aucune autre section, ainsi que pour les micro-entrepreneurs exerçant une activité libérale.

L'adhésion à la CIPAV est donc obligatoire pour les ostéopathes exclusifs.

Au 1er janvier 2022, la CIPAV comptait 15 043 ostéopathes actifs cotisants, soit 1,5 fois moins que les estimations basées sur le répertoire ADELI. Parmi ces professionnels, 3 953, soit 23,6 %, étaient des micro-entrepreneurs.

Attention, la collecte des cotisations de la CIPAV s'effectue via les caisses URSSAF.

La CIPAV dispose également d'informations sur les revenus de ces cotisants. Les revenus médians déclarés par les ostéopathes sont restés stables en termes d'euros constants entre 2011 et 2019.

D'après les données 2020 de la CIPAV

Le revenu moyen 2020 des ostéopathes est d'environ 20 000 euros.

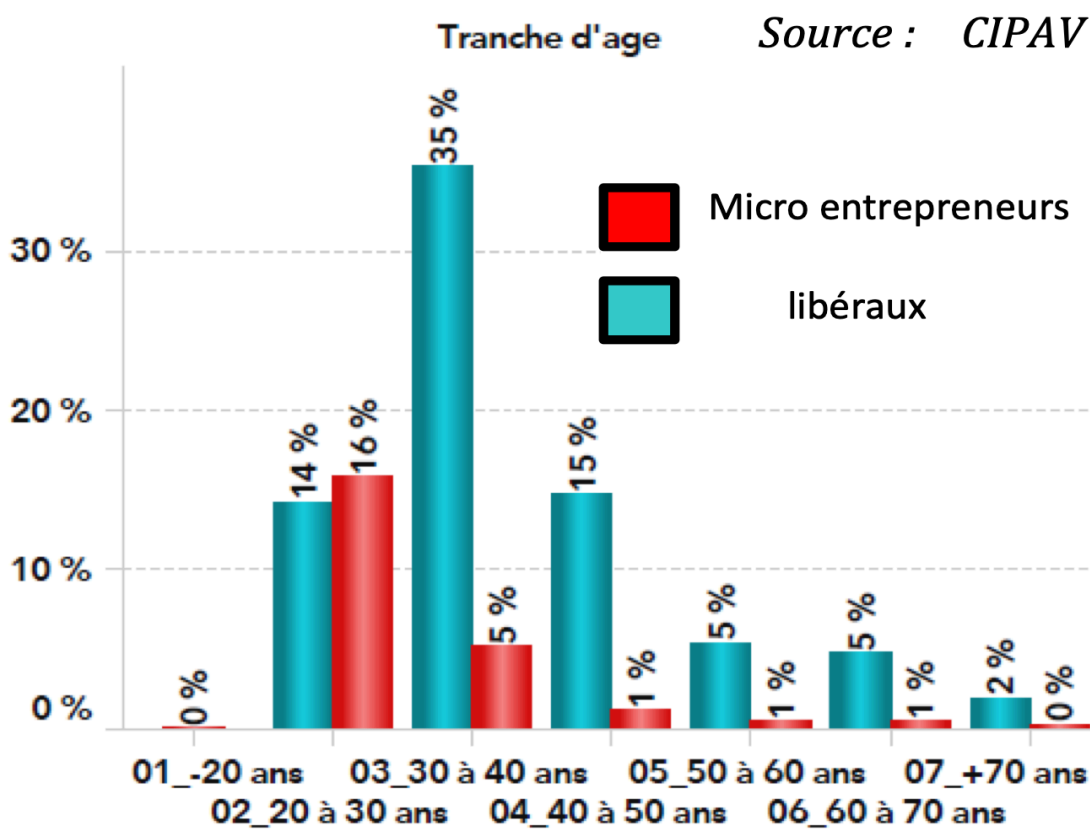
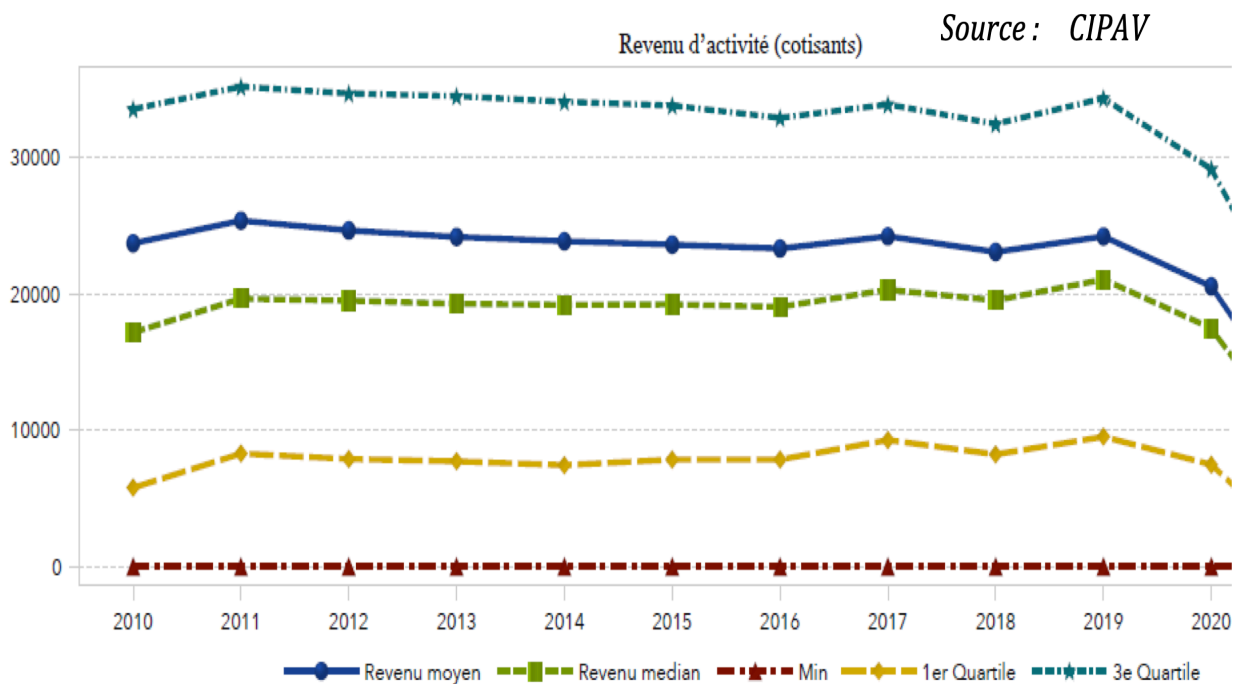
Le revenu médian de 2020 des ostéopathes est d'environ 17 500 euros.

Le revenu du 1^{er} quartile est d'environ 7500 euros.

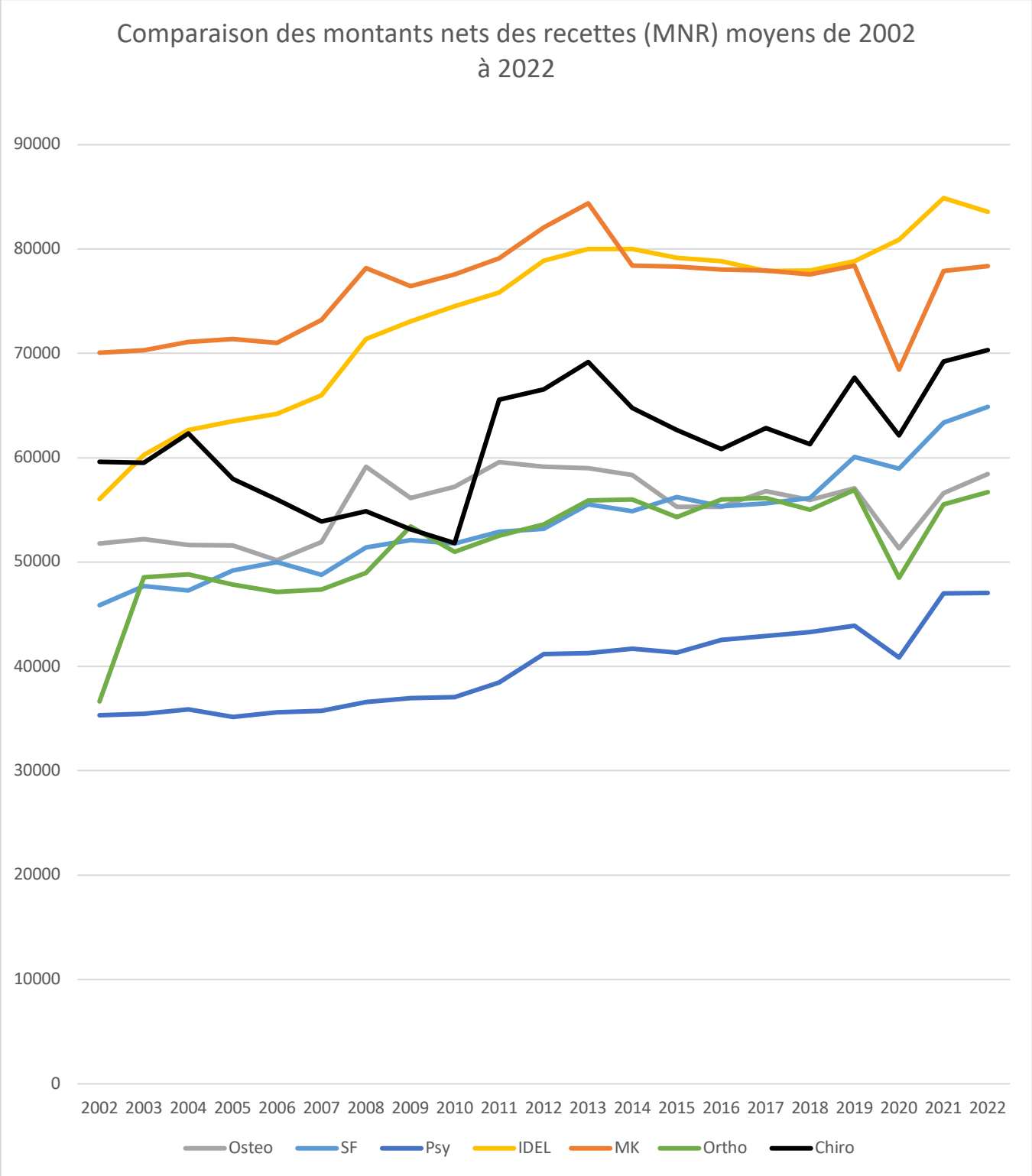
Le revenu du 3^{ème} quartile est d'environ 30 000 euros.

Ces chiffres, plus fiables que ceux de l'UNASA sont dans un même ordre de grandeur et nous permettent de penser que les mesures de l'UNASA fournissent une estimation représentative de la réalité des ostéopathes libéraux exclusifs.

Graphique 5 : Evolution des revenus annuels des ostéopathes actifs entre 2011 et 2020



Chapitre 4 : Evolution comparée de l'activité et des revenus des ostéopathes



Classement MNR moyen 2019

Infirmiers libéraux (IDEL) : 78 828 euros

Masseurs-kinésithérapeutes (MK) : 78 828 euros

Chiropracteurs (chiro) : 67 685 euros

Sage-femmes (SF) : 60 100 euros

Ostéopathes (ostéo) : 57 066 euros

Orthophonistes (ortho) : 56 916 euros

Psychologues (psy) : 43 900 euros

Classement MNR moyen 2022

Infirmiers libéraux (IDEL) : 83 580 euros

Masseurs-kinésithérapeutes (MK) : 78 350 euros

Chiropracteurs (chiro) : 70 320 euros

Sage-femmes (SF) : 64 877 euros

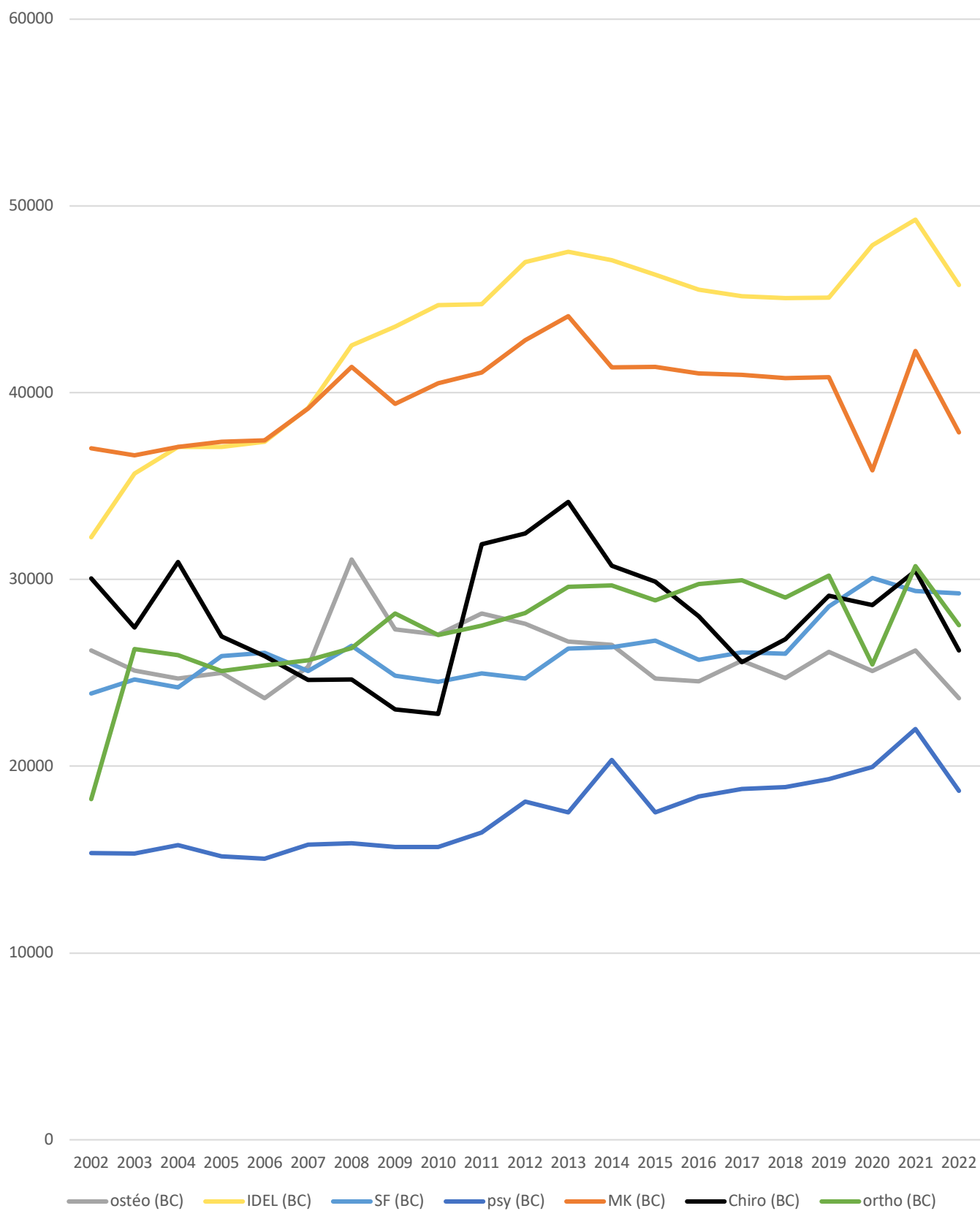
Ostéopathes (ostéo) : 58 448 euros

Orthophonistes (ortho) : 56 712 euros

Psychologues (psy) : 47 045 euros

Observations : Nous pouvons constater que seuls les infirmiers ont vu leur volume d'activité augmenter pendant le COVID parmi les professionnels sélectionnés. Pour ce qui est de l'ensemble des autres professions, la période correspondant à la crise du COVID a eu un impact significatif sur le volume de l'activité. Il n'y a cependant eu aucun déclassement d'une profession par rapport à une autre. Le chiffre d'affaires des ostéopathes est comparable à celui des sage-femmes et des orthophonistes.

Comparaison des bénéfices moyens (BC) de 2002 à 2022



Classement du BC moyen de 2019

Infirmiers libéraux (IDEL) : 45 094 euros

Masseurs-kinésithérapeutes (MK) : 40 839 euros

Orthophonistes (ortho) : 30 215 euros

Chiropracteurs (chiro) : 29 134 euros

Sage-Femmes (SF) : 28 553 euros

Ostéopathes (ostéo) : 26 121 euros

Psychologues : 19 299 euros

Classement du BC moyen de 2022

Infirmiers libéraux (IDEL) : 45 770 euros

Masseurs-kinésithérapeutes (MK) : 37 881 euros

Sage-Femmes (SF) : 29 267 euros

Orthophonistes (ortho) : 27 550 euros

Chiropracteurs (chiro) : 26 194 euros

Ostéopathes (ostéo) : 23 641 euros

Psychologues : 18 695 euros

Observations : On note une augmentation significative des bénéfiques pour toutes les professions sélectionnées en 2021 et un poids important des charges en 2022. Seuls les infirmiers ont réussi à maintenir leur niveau de revenu après la période du COVID. On observe un déclassement des orthophonistes et des chiropracteurs en 2022 au profit des sage-femmes. Le revenu des ostéopathes est comparable à celui des sage-femmes, orthophonistes et chiropracteurs.

Conclusion :

Nous pouvons conclure que la crise du COVID sur la période 2020-2021 s'est fait ressentir auprès des professions du champ de la santé. Malgré une reprise d'activité forte en 2021, une inflation des charges imputables à l'activité libérale a plombé les bénéfices des professionnels, notamment des ostéopathes.

Globalement, les activités semblent être revenues à la normale malgré une baisse générale des revenus des professions étudiées.

Nous constatons que les ostéopathes parviennent à maintenir leur position au fil du temps parmi les autres professions de la santé qui leur sont comparables.

Nous pouvons dire que l'activité des ostéopathes n'a cessé d'augmenter depuis leur reconnaissance en 2002. Cependant, leur revenu baisse depuis plusieurs années, malgré une activité croissante. L'augmentation des charges semble être une tendance qui s'est enclenchée bien avant le COVID-19, même si ce dernier semble l'avoir amplifiée.

L'accès aux données de la CIPAV nous permet de comprendre que les données de l'UNASA sont d'un ordre de grandeur similaire, ce qui nous permet d'étudier une période plus longue que celle rendue disponible par la caisse des retraites.

Pour finir, nous pouvons constater que trois quarts des ostéopathes vivent avec plus de 1 500 euros par mois en 2022.

Plus précisément, un quart des ostéopathes vivent avec plus de 3 200 euros par mois et un quart des professionnels disposent de moins de 800 euros par mois en 2022.

À ce jour, le revenu moyen d'un ostéopathe est d'environ 1 970 euros par mois.

Pierre-Adrien LIOT
Représentant Normandie SFDO

Pierre-Yves Poitevin
Administrateur et Représentant Bretagne SFDO